

QU'EST-CE QUE L'AUTORÉGULATION ?

Ce modèle éducatif novateur et inclusif permet de travailler sur la régulation du comportement, les compétences sociales et les compétences cognitives nécessaires à la réussite des apprentissages scolaires. Elle s'adresse à des enfants avec troubles du spectre autistique (TSA). Des enfants de l'école ayant des besoins particuliers peuvent aussi en bénéficier.

L'autorégulation est le processus par lequel les élèves maîtrisent leurs pensées, leurs comportements et leurs émotions pour réussir à vivre pleinement des expériences d'apprentissage.

L'OBJECTIF

L'objectif prioritaire est de permettre à l'enfant de développer des compétences cognitives, émotionnelles et sociales afin de poursuivre un parcours scolaire en milieu ordinaire.

COMMENT ?

Le dispositif d'autorégulation est un appui auprès des enseignants et des enfants. L'ensemble de la communauté pédagogique, éducative, thérapeutique et périscolaire, coopère par des temps d'échanges et de partage des compétences dans l'intérêt des enfants. Tous les enfants de l'école sont sensibilisés à ce qu'est l'autisme, et plus généralement à la différence et au handicap par la mise en place d'ateliers animés par les professionnels du dispositif.

POUR QUI ?

Pour 7 à 10 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans ne présentant pas de déficience intellectuelle et diagnostiqués TSA. Ils ont un statut d'élève à part entière et sont inscrits à l'école à plein temps dans une classe.

AVEC QUI ?

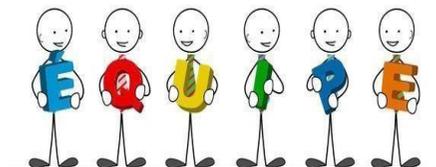
A temps plein :

- Tous les enseignants de l'école
- Une enseignante surnuméraire
- Une accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH)
- Une éducatrice spécialisée
- Une monitrice éducatrice

A temps partiel :

- Une orthophoniste
- Une psychomotricienne
- Une psychologue

L'équipe médico-sociale reste sous la responsabilité de l'IME-SESSAD Pays de Colmar qui met par ailleurs à disposition son plateau technique pour les enfants afin de pouvoir répondre au maximum à leurs besoins. L'équipe pluridisciplinaire est formée et supervisée.



L'ACCUEIL

- Chaque enfant est scolarisé dans une classe en fonction de son âge, ses compétences, ses besoins, selon un emploi du temps évolutif déterminé en concertation avec les enseignants et l'équipe du médico-social.
- Les enfants participent aux récréations accompagnés si besoin par les professionnels du dispositif. Il en est de même pour les temps de cantine scolaire et du périscolaire.
- La collaboration avec les familles se fait par le biais de rencontres régulières et par un soutien à domicile pour une généralisation des progrès de leur enfant.
- Un projet personnalisé d'accompagnement et de scolarisation (PPA-S) est mis en place en lien avec les ESS avec la participation de tous.

NOS PARTENAIRES



LES DÉMARCHES D'ADMISSION

- Les familles font la demande d'appui du DAR et d'orientation vers l'école Élémentaire Brant via une demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La MDPH notifie une orientation vers le DAR.
- Les éléments d'information concernant la situation de l'enfant sont transmis à l'IME-SESSAD Pays de Colmar par le service qui oriente ou l'enseignant référent avec l'autorisation des familles.
- Des temps de rencontre seront organisés auprès des familles et les partenaires par l'équipe du DAR et la Direction de l'IME-SESSAD Pays de Colmar.
- Les enfants sont inscrits sur liste d'attente.
- L'inscription à l'école élémentaire Brant doit se faire auprès de son Directeur en lien avec la Direction de l'IME-SESSAD Pays de Colmar, après contact de la cadre intermédiaire de l'IME-SESSAD qui confirme l'admission.

École Élémentaire BRANT

1 rue d'Ammerschwih
68000 COLMAR



IME-SESSAD Pays de Colmar

Site DAR

140 rue de Logelbach
68000 COLMAR

Tél . : 03 89 80 86 28

Mail : accueil.imepaysdecolmar.sessad@arsea.fr



L'IME-SESSAD Pays de Colmar site DAR est un des services et établissements gérés par l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Éducation et d'Animation



Arsea

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE
204 avenue de Colmar
B.P. 10922 - 67029 Strasbourg Cedex
03 88 43 02 50
accueil.direction@arsea.fr
www.arsea.fr

Mission reconnue d'utilité publique

Ne pas jeter sur la voie publique.



Arsea

Une place pour chacun
Un projet pour tous

IME-SESSAD

PAYS DE COLMAR

SITE DAR - Ecole Brant

(Dispositif d'Autorégulation)

